

MINISTRE DE LA SANTE,
DE LA SOLIDARITE ET DE
L'ACTION HUMANITAIRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL
CONSEIL DE SANTE

DECRET N° 001-390 /MSSAH/CAB/DGS/SMSCS
du 2 Août 2001 portant attribution d'une
indemnité de survie à Monsieur
OKOUERE ELENGA Jean Claude
âgé de 39 ans

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**



Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;
Vu la loi 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique, instituant en son article 22 un Conseil
de Santé auprès du Ministre en charge de la Santé Publique;
Vu la loi 014-92 du 29 Avril 1992 instituant un Plan National de
Développement Sanitaire;
Vu le décret N° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
Vu le décret N° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
Vu la Circulaire N° 062/MEFB/CAB du 19 Janvier 2001 fixant les
modalités d'exécution et du contrôle du Budget de l'Etat et des
Organismes subventionnés pour l'exercice 2001;
Vu l'arrêté n° 2550/MSAS/DGSP/SMS du 31 Décembre 1999,
autorisant l'évacuation sanitaire de Monsieur OKOUERE ELENGA
Jean Claude;
Après agrément du Ministre de la Santé, de la Solidarité et de l'Action
Humanitaire;

D E C R E T E

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au
taux du SMIG Français, sera allouée mensuellement à Monsieur **OKOUERE
ELENGA (Jean Claude)**, victime de guerre, Sergent des Forces Armées Congolaises,
de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressé par la Paierie du Congo à
Paris, durant la période des soins prolongés.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 2 août 2001

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de la Santé, de la Solidarité
et de l'Action Humanitaire,

Dr. Léon Alfred OPIMBAT.-

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget,

Mathias DZON.-

AMPLIATIONS:

M.S.S.A.H.....	2
M.E.F.B.....	2
D.G.B.....	4
D.G.C.F.....	2
S.G.G./B.C.....	18
AMBACONGO/PARIS.....	2
PAJERIECONGO/PARIS.....	2
SMS AMBAC/PARIS.....	2
INTERESSE.....	2
ARCHIVES.....	4/40

g